

Le potentiel technico-économique d'économie d'énergie électrique au Québec

Séance de travail HQD / Régie de l'énergie
6 septembre 2011



Contexte

- La révision complète du PTÉ d'économie d'énergie électrique de tous les secteurs de consommation a été amorcée en 2010.
- La révision complète se réalise à tous les 3 à 5 ans compte tenu de sa complexité. Dans l'intervalle, des évaluations ou des mises à jour spécifiques sont réalisées lorsque jugées nécessaires.
- La détermination du PTÉ est un exercice à caractère évolutif puisqu'elle repose sur des informations ou des hypothèses qui se renouvellent continuellement
- En suivi à la décision D-2011-028, les rapports ont été déposés à la Régie le 30 juin 2011 pour un examen par voie administrative.

Contexte

Évaluations antérieures réalisées

- R-3519-2003 (Phase 2)
 - Formation d'un groupe de travail sur l'étude du potentiel technico-économique en 2004
 - Résultats et conclusions présentés dans R-3584-2005
- 2006 : PTÉ des projets majeurs en GI
- R-3644-2007
 - Suivi de la décision D-2007-12 : révision partielle du PTÉ pour refléter l'impact de l'augmentation des coûts évités

Mandats

Le mandat pour réaliser la révision du PTÉ a été confié à :

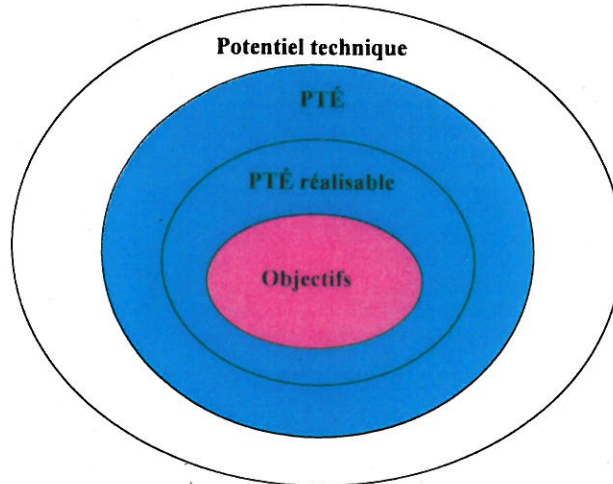
- La firme Technosim : secteurs résidentiel, agricole, commercial et institutionnel
- La firme J. Harvey Consultants et associés : secteur industriel (PMG).

Les activités à réaliser consiste à :

- Faire une revue de littérature
- Mettre à jour la méthodologie et l'ensemble des hypothèses
- Mettre à jour la liste des mesures et intégrer les énergies renouvelables
- Évaluer l'impact en puissance du PTÉ

HQD a participé aux choix de la méthodologie et aux discussions entourant les principales hypothèses. Elle a supervisé et approuvé les travaux.

Concepts de potentiel



Définitions du PTÉ

- Le potentiel technico-économique représente la somme des économies d'énergie associées à la mise en œuvre de toutes les mesures techniquement réalisables et économiquement rentables au Québec. Les économies d'énergie sont rentables si elles peuvent être réalisées à un coût inférieur ou égal au coût évité de l'électricité.
- Le PTE ne tient pas compte des considérations de marchés ou du degré d'acceptation des mesures par la clientèle.

